



Déclaration FSU au CTSD du 27 janvier 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Ce Comité technique Spécial Départemental s'ouvre alors que les dotations aux établissements qu'il est censé étudier ont été attribuées depuis plusieurs semaines. Les représentants des personnels voient donc leur rôle se limiter à commenter les choix de l'administration sans réelle possibilité de modification de ces choix. Cette situation nous interroge. Ne vaudrait-il pas mieux placer ces CT (Académique comme Départementaux) en amont de l'attribution de ces dotations afin de dynamiser, de rendre plus vivante la démocratie sociale à l'intérieur de cette grande institution qu'est l'EN ?

Pratiquement, cette organisation entraîne aujourd'hui un grand déséquilibre dans les collèges entre les informations dont dispose le chef d'établissement et celles auxquelles les personnels ont accès puisqu'ils sont obligés de passer par leur CE pour accéder à ces informations. Bien souvent les conseils pédagogiques ne sont pas mis en place pour évoquer la répartition de la DHG. Difficile alors de discuter, de négocier, entre des partenaires aussi déséquilibrés, l'un donnant (ou pas) les informations à l'autre.

Dans ce contexte, comme nous le dénonçons lors de nos mobilisations contre la réforme du collège, celle-ci se traduit par une mise en concurrence des disciplines, particulièrement vive lors des discussions sur la répartition de la dotation. Suivant les rapports de force propres à chaque collège, telle ou telle discipline aura accès aux dédoublements (ou pas), à des heures de sciences en 6ème ou d'enseignement artistique au nom de la globalisation des horaires. Nous tenons à vous alerter sur les tensions très fortes résultant de ces discussions et leurs conséquences sur les conditions de travail et la santé des collègues concernés. C'est pourquoi nous proposerons lors de ce CTSD que le CHSCT-D se saisisse de cette question.

Des professeurs se retrouvent, de gré ou de force, à enseigner d'autres matières que celles dans laquelle ils ont été recrutés et formés. Nous dénonçons cette dérive qui ne peut se traduire que par un appauvrissement de l'enseignement en insistant plus sur les compétences transdisciplinaires que sur les compétences disciplinaires. Or, ces compétences transdisciplinaires existent-elles ? D'autre part, cette évolution ne va pas dans le sens d'une augmentation du niveau de qualification de tous les élèves et participe à la dévalorisation de la qualification professionnelle des enseignants. La complexité de nos missions (éducation, transmission de connaissances, apprentissage d'opérations intellectuelles) légitime le caractère de nos métiers comme métiers de concepteurs pour lesquels une solide formation universitaire reste essentielle.

Cette rentrée 2017, la deuxième de la réforme du collège, est (également et à nouveau) marquée par l'insuffisance des moyens attribués par le ministère. L'augmentation de la dotation départementale finance seulement (comme la rectrice l'a reconnue en CTA) les 15min supplémentaires de marge attribuée à chaque division par la réforme. Donc la dotation ne peut financer la croissance des effectifs. Une nouvelle fois, la mise en place de la réforme du collège aboutit à une hausse des effectifs par classe. Un chiffre l'illustre de 2015 à 2017, de prévision à prévision : +267 élèves, -8 classes soit une augmentation de +0,6 du E/D.

Pire, l'uniformisation des dotations, faites à la division, tend à uniformiser les conditions d'enseignement dans des collèges aux réalités bien différentes. A la rentrée 2016, les effectifs montaient dans les collèges favorisés. Pour la rentrée 2017, vous avez choisi de faire porter l'effort sur les trois autres catégories, même sur les très défavorisés dont le nombre augmente sans raison. Pourquoi faire rentrer 4 collèges dans cette catégorie si c'est pour que cela se traduise par une augmentation des effectifs dans 7 des 10 collèges de cette catégorie ? La réforme devait réduire les inégalités sociales face à l'école. Comme nous le dénonçons, sa mise en place va entraîner une augmentation de ces inégalités, mal chronique de notre système éducatif, en noyant un peu plus les élèves les plus fragiles dans des classes de plus en plus chargées. 13 collèges (soit un tiers du total) ont au moins un niveau avec plus de 27 élèves par classe. Comment fait-on dans ces collèges pour, par exemple, inclure des élèves d'Ulis, avec des besoins particuliers ? Comment fait-on dans les 9 collèges défavorisés ayant au moins un niveau avec plus de 26 élèves par classe ?

C'est pourquoi nous continuons de demander que les effectifs des ULIS soient intégrés dans les calculs des dotations. Et c'est aussi la raison qui nous amène à demander que soit précisée la façon dont les collèges sont classés en différente catégorie.

La situation est particulièrement inquiétante dans les collèges REP+ et vous le savez puisque vous avez reçu des délégations de ces établissements. Vous devez revoir la dotation attribuée à ces établissements. Il est hors de question que nos collègues et leurs élèves travaillent à près de 25 élèves par classe !

Et ce ne sont pas les dispositifs ou autres « bidules » pédagogiques (EPI, AP) qui vont changer la donne. Sans possibilité de concertation pour les enseignants ni de financement des réalisations pratiques devant pourtant être au cœur des EPI, ces dispositifs se révèlent bien souvent n'être que des coquilles vides, des jeux d'écriture pour faire croire à la hiérarchie que la réforme est mise en oeuvre. Quelle est donc la réalité de ce qui se fait en classe ? C'est le détournement par les personnels de ces dispositifs. Ils en modifient tant le contenu que les objectifs pour que, tant bien que mal, ce qu'ils proposent à leurs élèves aient un sens et permettent de les faire progresser dans la maîtrise des savoirs disciplinaires si nécessaires au développement de leurs élèves. Devant agir ici malgré les injonctions contraires de leurs différentes hiérarchies, la mise en place de ces dispositifs est un autre facteur de dégradation de leur conditions de travail rendant nécessaire la saisie du CHSCT-D.

Autre point d'inquiétude, la fluctuation des effectifs dans le Drouais. Lors de la fermeture du collège Paul-Fort, il avait été dit qu'il faudrait revoir la carte des collèges sur l'agglomération drouaise. Aujourd'hui les collèges Taugourdeau et ceux de Vernouillet arrivent à saturation. Il est urgent qu'un

travail soit mis en place sur la sectorisation, travail qui devra évidemment veiller au développement de la mixité sociale dans ce secteur.

Sur l'agglomération chartraine également, la situation est préoccupante. Le projet de fermeture du collège Jean-Moulin par le Conseil Départemental a plongé tous les personnels dans la plus grande incertitude dans ce collège comme dans tous les membres de la communauté éducative impactés par la nouvelle sectorisation adoptée par le Conseil Départemental. Il est urgent que l'État prenne un acte fort pour signifier au conseil départemental ainsi qu'à l'ensemble de la communauté éducative que le collège Jean-Moulin accueillera bien des élèves sur son site actuel à la rentrée 2017. Sur ce point, la position ferme de la rectrice va dans le bon sens. L'académie a rejoint la position défendue par les organisations syndicales participant au collectif Jean-Moulin en demandant également un transfert de mur à mur du collège. Au contraire, nous tenons à dénoncer la forme et l'ampleur des pressions exercées par les élus des collectivités locales sur l'État. Le préfet doit ramener le calme et veiller à garantir l'ordre républicain.

Les collèges de Chartres perdent des élèves ce qui a, notamment, des conséquences sur le recrutement des lycées. Dans le sillage de la mobilisation des enseignants du lycée Marceau, une réflexion sur les affectations post-3ème est entamée par l'académie. Les représentants des personnels doivent y être associés et doivent donc pouvoir disposer d'informations, des documents produits par l'administration. Nous avons bien compris que, personnels d'une vieille administration née sous l'Empire, nous ne sommes que les passagers d'un système éducatif piloté par d'éminents Inspecteurs et CE. Mais nous sommes les soldats de la première ligne et, au XXIème siècle, en démocratie, nous devons être entendus aussi en tant que professionnels et donc experts de ce système éducatif.